



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

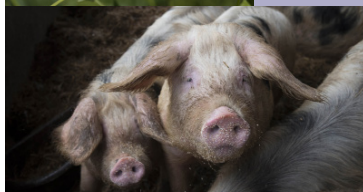


CONFÉRENCES DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

RESTITUTION DE LA CONSULTATION NORMANDE ET PERSPECTIVES

en présence de Mme Annie GENEVARD,
ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la
souveraineté alimentaire

VENDREDI 12 JUIN 2026



Sommaire

Contexte et enjeux	3
Quelques clés de lecture sur la souveraineté	4
La Normandie : une place majeure dans la production agricole et alimentaire française	6
Méthode de travail retenue et filières prioritaires pour la Normandie	8
Contribution aux objectifs nationaux : la Normandie prête à relever le défi	9
Ambition par filière	10
Freins et leviers	19
Suite des travaux	22
Point en savoir plus	25

Contexte et enjeux

Alors que la balance commerciale du secteur agro-alimentaire s'est fortement dégradée ces dernières années et que la dépendance aux importations s'est accrue pour plusieurs produits agricoles comme la volaille, la loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOSARGA) du 25 mars 2025 a érigé la souveraineté alimentaire au rang d'intérêt général majeur en tant que sujet prioritaire et vital pour notre nation. Dans le prolongement de cette loi, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a lancé le 8 décembre 2025, les Conférences de la souveraineté alimentaire. Cette démarche nationale inédite réunit l'ensemble des acteurs du monde agricole et des filières concernées. Le but est d'élaborer une stratégie nationale de production et de transformation à l'horizon de 10 ans, qui sera présentée au deuxième semestre 2026.

Après la phase nationale dont les premières conclusions ont été présentées à l'occasion du Salon international de l'agriculture le 24 février dernier, la ministre a confié aux préfets de région et aux présidents des Conseils régionaux, le co-pilotage de la déclinaison territoriale du dispositif. Cette phase de déclinaison opérationnelle animée par les Chambres d'agriculture a trois objectifs :

- La définition de la contribution des territoires régionaux aux objectifs nationaux de souveraineté alimentaire ;
- La fiabilisation et l'enrichissement des données établies à l'échelle nationale par leur confrontation aux réalités territoriales ;
- L'identification de projets territoriaux susceptibles de contribuer concrètement à l'atteinte de ces objectifs.

En Normandie, la concertation régionale a été lancée le 26 mars 2026 selon une méthode de travail arrêtée par un comité de pilotage élargi regroupant la Région Normandie, l'Etat, les Chambres d'agriculture de Normandie, l'association régionale des entreprises agroalimentaires (AREA), la Coopération agricole Grand ouest et les principales interprofessions ou fédérations professionnelles (lait, viande, volaille, porc, légumes, pêche, conchyliculture et pisciculture).

Cette concertation a montré la mobilisation de l'ensemble des acteurs régionaux pour que la Normandie soit au rendez-vous des défis à relever. Elle a également permis d'identifier des freins qu'il faudra s'attacher à lever pour que les projets identifiés puissent voir le jour.

Quelques clés de lecture sur la souveraineté

La notion de souveraineté alimentaire est désormais inscrite dans le marbre législatif via la Loi n° 2025-268 du 24 mars 2025. Elle s'entend comme « le maintien et le développement des capacités de la Nation à produire, à transformer et à distribuer les agricoles et alimentaires nécessaires à l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine, et le soutien des capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale ».

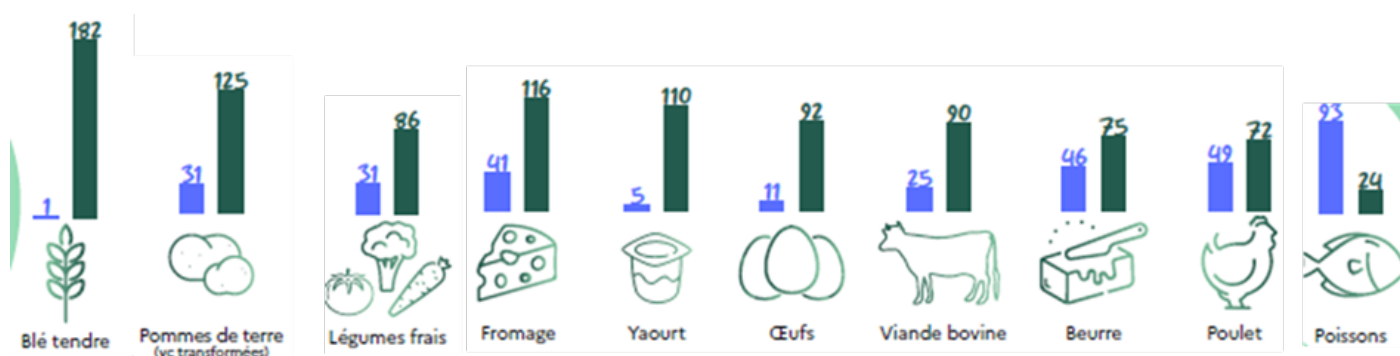
Pour objectiver ce concept, l'analyse s'appuie sur deux indicateurs complémentaires :

- Le Taux d'Auto-Approvisionnement (TAA) : il mesure le ratio théorique entre production et consommation. On dit qu'il y a autosuffisance quand ce taux dépasse 100%.
- Le Taux de Dépendance aux Importations (TDI) : cet indicateur révèle la part réelle de la consommation intérieure couverte par des produits étrangers.

Taux d'auto-approvisionnement TAA : production / consommation

Taux de dépendances aux importations : TDI : Importations / consommation

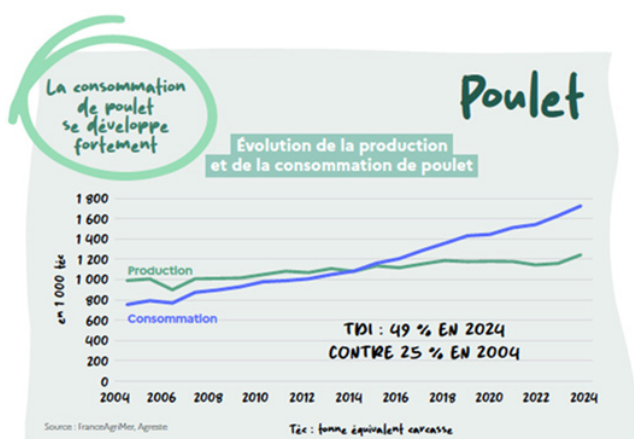
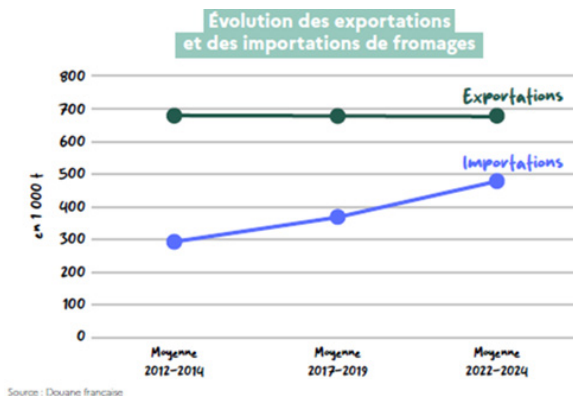
Moyenne 2022-2024 en %



L'autosuffisance apparaît globalement en relation inverse avec la dépendance aux importations, mais la situation est contrastée selon les filières en fonction de ce que nous consommons.

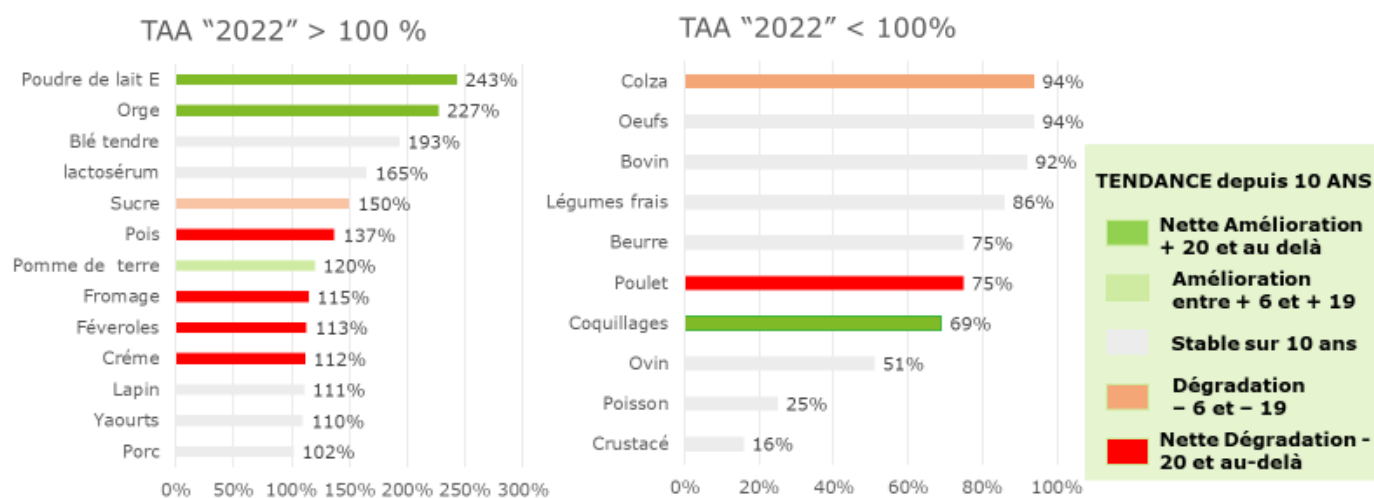
À titre d'exemples :

Pour les fromages, la France exporte une partie significative de sa production (fromages sous signes de qualité par exemple) tout en important une part de sa consommation (fromages ingrédients).



Pour le poulet, la production augmente légèrement mais la consommation se développe fortement et doit donc être couverte par des importations.

➤ Taux d'auto-provisionnement (moyenne 2021-2023)



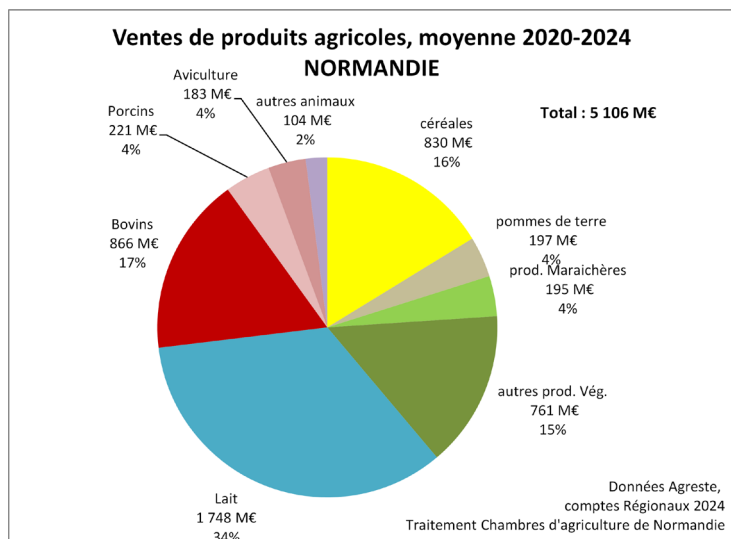
La Normandie : une place majeure dans la production agricole et alimentaire française

La Normandie occupe une place majeure dans l'agriculture et l'agroalimentaire français, tant par le poids de ses productions que par la diversité de ses filières. Au niveau national, la Normandie contribue à hauteur de 7 % de la production nationale en valeur et se démarque sur plusieurs productions : 2ème région en effectifs de vaches laitières, 3ème région en effectifs de bovins, ou encore 1ère région en poireaux et en surfaces de pommiers à cidre et de lin.

Près de 69 % du territoire régional est valorisé par l'agriculture soit 2,06 millions d'hectares, faisant de la Normandie la première région française pour la part de surface agricole dans l'espace régional. La région a su capitaliser sur son potentiel pédo-climatique pour devenir un bassin de production important pour différents bassins de consommation : l'Île-de-France à proximité, mais aussi d'autres territoires en France, et d'autres régions du monde grâce notamment à ses grands ports de transit (Rouen pour les grandes cultures, Le Havre pour les marchandises).

L'orientation des exploitations agricoles est notamment liée aux caractéristiques des sols et du climat. Dans les zones vallonnées et bocagères de l'Ouest de la région, se concentre l'élevage laitier. Vers l'Est, les sols profonds de la plaine de Caen, du Pays de Caux et du Vexin normand permettent des cultures diversifiées, dont des cultures industrielles à forte valeur ajoutée. Les sols sableux et limoneux des côtes et des vallées sont favorables aux cultures légumières. Avec une façade maritime longue de 640 km, la Normandie occupe également les premiers rangs pour la pêche et l'aquaculture.

En Normandie, l'élevage reste fortement ancré, mais les grandes cultures gagnent du terrain



Moyenne des années 2020 à 2024 :

- **Animal : 61 %**
- **Végétal : 39 %**
- **Lait : 1 750 M€**
- **Bovin viande : 866 M€**
- **Céréales : 830 M€**

La Normandie occupe une place de 1er plan dans de nombreuses productions nationales

NORMANDIE	"2024" Part de marché	10 ans évolution
Pommes à cidre	66%	5,6
Lin	62%	-1,7
Equins	18%	0,4
Lait vache	17%	1
Gros Bovins	14%	0,2
blé	11%	0,2
Lapins	11%	5,4
Pommes de terres	10%	1,5
Protéagineux	9%	-3,6
Céréales	8%	0,6
Betteraves	8%	0,5
Oléagineux	7%	-0,6
Légumes	7%	-0,6
Veaux	7%	0
Porcs	6%	0,3
Volailles de chair	5%	0,4
Œufs	4%	-0,3
Pommes de tables	2%	0,5
Ovins	2%	-1,6
Miel	2%	-0,2
Lait chevre	1%	0,1

Gain de part de marché :
13 filières sur 21

Pisciculture continentale
et marine : 13 %
Pêche : 22%
Moules : 25%

Sources : SAA - traitement SEVP "moyenne trois ans"

L'agriculture normande est confrontée à des mutations profondes : baisse de 25% du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020, vieillissement des chefs d'exploitation (âge moyen 53 ans), pression accrue du changement climatique avec une hausse des températures de +0,3°C par décennie et diminution de la ressource en eau disponible (-20 mm par décennie), réduction de la polyculture-élevage et spécialisation croissante des systèmes qui interroge la résilience agronomique et économique de certains territoires, dégradation de la qualité de l'eau et érosion et fertilité des sols. Les surfaces agricoles ont par ailleurs diminué de 28 654 ha entre 2008 et 2024, soit une baisse de 1,3% de l'espace agricole en 16 ans, principalement au profit de l'artificialisation des sols (3ème région en termes de rythme d'urbanisation).

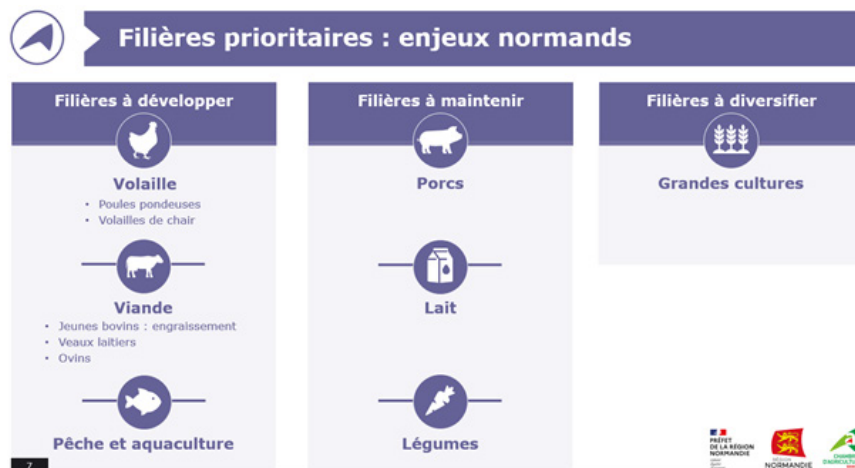
La Normandie est également une importante région agroalimentaire. La filière s'appuie sur un dense tissu de PME dynamiques souvent d'origine familiale, sur de grandes entreprises nationales ou internationales, ainsi que sur des sociétés coopératives positionnées en aval des principales productions agricoles de la région.

En Normandie, en 2022, les 613 établissements agroalimentaires occupent 13 % de l'emploi industriel régional. Situées au plus près des zones de production agricole, ces IAA permettent de maintenir de l'emploi en zone rurale et jouent un rôle capital dans l'équilibre du territoire.

Méthode de travail retenue et filières prioritaires pour la Normandie

En Normandie, la concertation régionale a été lancée le 26 mars 2026 selon une méthode de travail arrêtée par un comité de pilotage élargi regroupant la Région Normandie, l'Etat, les Chambres d'agriculture de Normandie, l'association régionale des entreprises agroalimentaires (AREA), la Coopération agricole et les principales interprofessions ou fédérations professionnelles (lait, viande, volaille, porc, légumes, pêche, conchyliculture et pisciculture).

Compte tenu du poids de la région dans la production nationale et des enjeux de souveraineté à l'échelle nationale, 7 secteurs prioritaires ont été identifiés.



Pour chacune des filières prioritaires retenues dans cette première phase, les Chambres d'agriculture en lien avec les interprofessions ou les fédérations professionnelles ont organisé la concertation. Des questionnaires en ligne ont été élaborés et diffusés aux principaux acteurs pour identifier les stratégies des filières et les projets concrets ainsi que les leviers et pistes de facilitation des projets. Des rencontres bilatérales avec les acteurs-clés des filières ont également été réalisées.

L'exercice devant se placer dans une perspective de développement durable, les enjeux environnementaux, de réduction des dépendances aux intrants importés (dont autonomie fourragère), d'adaptation au changement climatique et d'acceptabilité sociétale ont été pris en compte dans les questionnaires et seront intégrés dans la contribution finale qui sera transmise d'ici la fin juin à Madame la ministre.

Les résultats présentés sont issus des 80 contributions reçues :

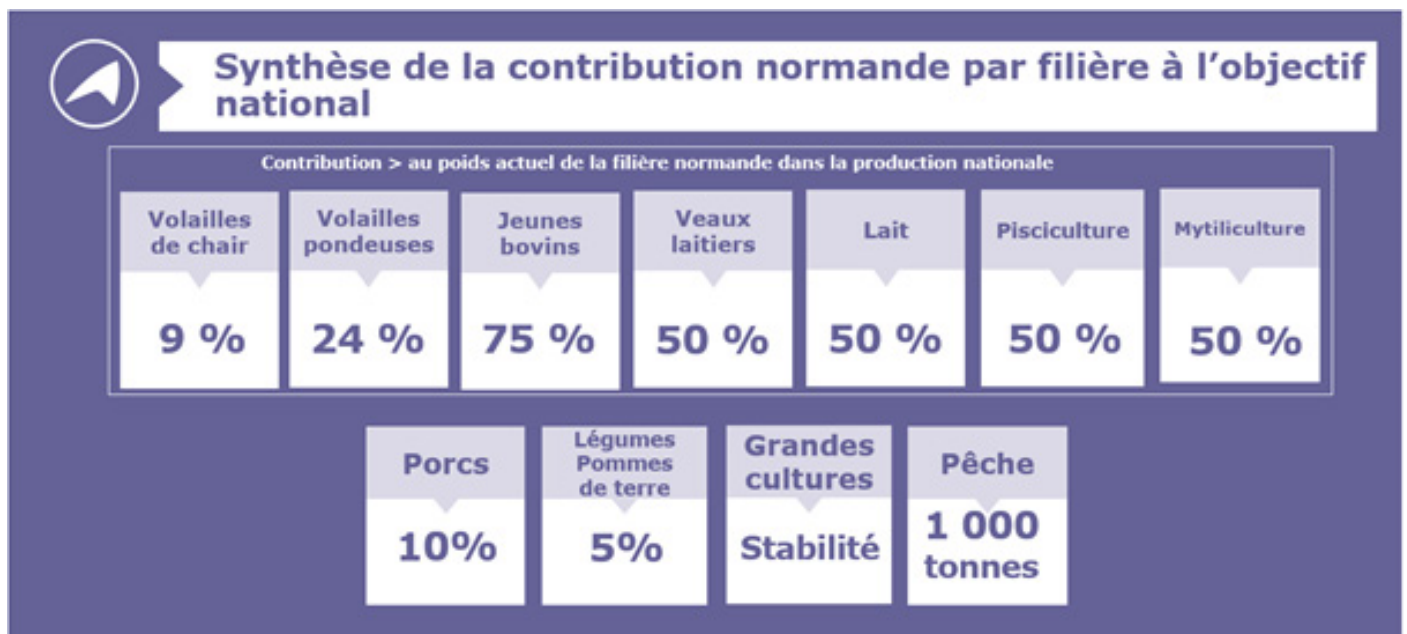
- o 47 entretiens bilatéraux
- o 19 réponses par questionnaire
- o 1 atelier thématique grandes cultures avec 14 participants

Contribution aux objectifs nationaux : la Normandie prête à relever le défi

L'agriculture normande dispose de plusieurs atouts majeurs : la diversité et la qualité des productions, un tissu économique solide y compris en termes de transformation, des infrastructures logistiques performantes, une ouverture internationale et un bassin de consommation important à ses portes. À cela s'ajoutent des entreprises et des acteurs déjà engagés dans des projets structurants. Ces forces constituent un socle solide pour construire une agriculture à la fois performante, durable et attractive.

La Normandie est ainsi prête à contribuer aux objectifs nationaux, le plus souvent au-delà de sa part actuelle dans les productions nationales.

Les chiffres qui sont présentés ci-après sont issus de la synthèse des projets recensés auprès des acteurs pour les 3 à 5 années qui viennent. Pour un grand nombre d'entre eux, ils feront l'objet d'une contractualisation permettant de sécuriser et de donner de la visibilité aux agriculteurs, voire de contribuer au financement du projet. Il s'agit donc d'objectifs réalistes qui pourraient être dépassés dans plusieurs filières si d'autres projets émergent et si les freins identifiés sont levés.





Ambition de la filière volailles

Taux de dépendance aux importations



Poulet
49%



Œufs
11%

Taux d'auto-approvisionnement 2022-2024



Poulet
72%



Œufs
92%

Production nationale 2024



Poulet
1 243 000 tec



Œufs
940 000 teoc

Part de la Normandie dans la production nationale

5%
Poulet

4%
Œufs

Objectif national et contribution normande

- Poulet : 75 000 tec/ an
dont une contribution normande de 6 300 tec/an soit 9 %.
- Œufs : 21 350 teoc/ an
dont une contribution normande de 5 160 teoc/ an soit 24 %.

Projets identifiés

- Poulet : 19 nouveaux poulaillers du quotidien / an soit 1 500 m²; et 16 nouveaux poulaillers Label Rouge ou fermiers / an soit 400 m².
- Œufs : 13 nouveaux poulaillers / an.





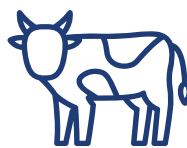
Ambition bovins et ovins viande

Taux de dépendance aux importations



25%

Taux d'auto-provisionnement 2022-2024



Bovins
90%

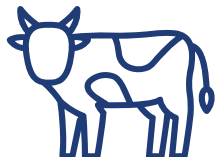


Ovins
51%

Production nationale 2024



Jeunes bovins
268 000 tec



Gros bovins
1 108 000 tec



Ovins
68 000 tec

Part de la Normandie dans la production nationale

14%

Gros bovins

2%

Ovins

Objectif national et contribution normande

- Jeunes bovins : 3 300 tec/ an
dont une contribution normande de 2 500 tec/an soit 75 %.
- Veaux sevrés : 1 100 places / an
dont une contribution normande de 545 places / an soit 50 %.

Projets identifiés

- Jeunes bovins : 6 100 places/an
- Veaux sevrés : 545 places/an
- Création de bergeries

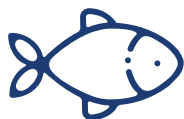
Modalités

- Réaménagement de bâtiments pour engraissement Jeunes bovins (stabulation laitière, porcherie...)
- Transformation de bâtiments veaux de boucherie en activité sevrage des veaux



Ambition pisciculture

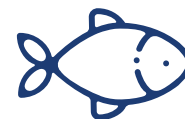
Taux de dépendance aux importations



93%

Taux d'auto-provisionnement 2022-2024

Pêche +
pisciculture



24%

Production nationale 2024



38 535 tonnes

Part de la Normandie dans la production nationale

13%



Orientations de la filière

Étape 1

- Étude des zones propices au développement de nouvelles structures piscicoles sur le territoire normand

Étape 2

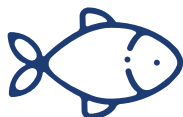
- Étude de faisabilité sur zones propices
- Optimisation des sites existants sur rivière et forage = augmentation d'autorisation de production
- Montée en puissance du site en mer = expérimentation de l'aquaculture off-shore et en parc éolien

Objectif national et contribution normande

Pisciculture continentale et marine :
12 000 tonnes (2030)
dont une contribution normande de 6 000 tonnes soit 50 %.

Ambition pêche

Taux de dépendance aux importations



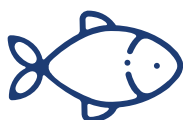
93%

Taux d'auto-apvisionnement 2022-2024



24%

Production nationale 2024



400 000 tonnes

Part de la Normandie dans la production nationale

22%



Orientations de la filière

- Développer une pêche côtière et artisanale sur les espèces sous-exploitées
- Espèces cibles : araignée de mer, congre, sardine, sprat, hareng, coquillages de pêche à pied
- Renouveler et décarboner la flotte (souveraineté énergétique)
- Garantir une eau de bonne qualité chimique et microbiologique
- Sécuriser les droits de pêche pour les pêcheurs locaux (modèle artisanal)

Objectif national et contribution normande

1 000 tonnes sur espèces côtières sous-exploitées.



Ambition mytiliculture

Taux de dépendance aux importations



57%

Taux d'auto-provisionnement 2021-2023



48%

Production nationale 2024



65 000 tonnes

Part de la Normandie dans la production nationale

25%

Orientations de la filière

- Étape 1 : enrayer la dynamique de baisse de production, intensifier la lutte contre les prédateurs, faciliter les restructurations, garantir la qualité sanitaire des bassins de production.
- Étape 2 : développer de nouveaux élevages et/ou nouvelles techniques, identifier et tester le foncier potentiel (estran ou off-shore), garantir les disponibilités et compétences humaines.

Objectif national et contribution normande

- + 5 000 tonnes
dont une contribution normande de 2 500 tonnes, soit 50 %.



Ambition porcs

Taux de dépendance aux importations



30%

Taux d'auto-provisionnement 2022-2024



102%

Production nationale 2024



2 115 000 tec

Part de la Normandie dans la production nationale

6%

Typologie des projets

Production :

- Modernisation et reconstruction
- 40% sont liés à une installation d'un jeune ou une reprise
- 8 devraient démarrer sur 2026, début 2027
- 1/3 sur le bien-être animal (maternité / verraterie)

Transformation :

- augmentation de capacité / modernité

Objectif national et contribution normande

- **Maintien à 2,15 Mtec/ an dont une contribution normande de 122 000 tec/an.**
- **100 installations ou reprises / an dont une contribution normande de 10 élevages /an soit 10%.**

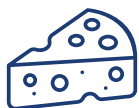


Ambition lait de vache

Taux de dépendance aux importations



Yaourts
5%



Fromages
41%



Beurre
46%

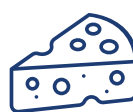
Taux d'auto-approvisionnement 2022-2024



Poudre de
lait écrémé
243%



Yaourts
100%



Fromage
116%



Beurre
75%

Production nationale 2024



23,06

Milliards de litres

Part de la Normandie dans la production nationale

17%



Objectif national et contribution normande

+0,5 Milliards de litres

*poursuite de la dynamique actuelle,
dont une contribution normande
de 0,25 Milliards de litres, soit 50%*

Projets

- Robotisation/automatisation en élevages mais aussi sur les outils de transformation
- Travailler sur la réduction du déficit de matière grasse et viser une meilleure valorisation de la matière protéique
- Accompagnement technique des producteurs pour meilleure adéquation matière utile
- Investissements dans la production d'ultra-frais pour valoriser les protéines (Skyr)



Ambition légumes – pommes de terre

Taux de dépendance aux importations



légumes
frais
31%



Pommes
de terre
31%

Taux d'auto-apvisionnement 2022-2024



légumes
frais
86%



Pommes
de terre
125%

Production nationale 2024



6 Mt
légumes
(hors pommes
de terre)



9,1
pommes
de terre

Part de la Normandie dans la production nationale

7%
légumes

10%
pommes
de terre

Objectif national et contribution normande

- **Légumes : +5% TAA en 2030, +10% TAA en 2035**
dont une contribution normande de +0 à 5% sur les productions historiques (surfaces)
- **Transformation pommes de terre : + 0,7 à 1,2 Mt supplémentaires en 10 ans**
dont une contribution normande de +30 à +80 kt soit 5%

Projets

- **Transformation :** développement d'usines et de nouveaux produits pour créer de la valeur et structurer les débouchés
- **Collectifs / structuration de filière :** contractualisation et organisation de l'offre pour la pomme de terre
- **Innovation :** irrigation, variétés, biocontrôle, économies d'énergie



Ambition grandes cultures

Taux de dépendance aux importations



Blé tendre
1%

Taux d'auto-provisionnement 2022-2024



Blé tendre
182%



Sucre
150%

Production nationale 2024



Blé tendre
25,6 Mt
(35 Mt en 2023)



Betterave
32,6 Mt



Sucre
4,2 Mt



Fibres longues de lin
135 000 t

Part de la Normandie dans la production nationale

11%
Blé

8%
Betteraves

62%
Lin

Objectif national et contribution normande

- **Farine** : + 200 000 à + 400 000 tonnes en 10 ans (soit + 35 000 à + 70 000 ha de blé)
Normandie : stabiliser les cultures de céréales et d'oléoprotéagineux.
- **Sucre et autres transformations principale** : stabiliser
Normandie : stabiliser les volumes.
- **Lin** : doubler la sole, + 176 000 ha
Normandie : augmenter les surfaces vers l'ouest de la région et gagner en productivité.

Projets identifiés

- Modernisation des capacités de stockage, dont portuaire
- Optimisation logistique

- Restaurer la compétitivité / la résilience des exploitations céréalières: systèmes de productions plus autonomes, partenariats entre éleveurs et céréaliculteurs, diversification des revenus, accès à l'eau

Freins et leviers transversaux

1. Sécuriser l'accès au crédit et la rentabilité des projets : lever les freins économiques et financiers

- Hausse forte des coûts de production : +50 % depuis 2020 (inflation intrants, énergie, bâtiments)
- Besoin accru de trésorerie pour lancer et maintenir les productions
- Difficulté d'accès au financement bancaire, à des investisseurs français compatibles avec une souveraineté durable

2. Simplifier, stabiliser et accélérer les procédures : lever les freins réglementaires et administratifs

- Instabilité réglementaire et surtransposition des normes européennes
- Délais administratifs longs : autorisations, ICPE, urbanisme...
- Contraintes sur certaines pratiques (ex : réutilisation de l'eau en agroalimentaire)

3. Renforcer l'attractivité des métiers agricoles : lever les freins liés aux ressources humaines

- Difficulté de recrutement de main-d'œuvre
- Renouvellement des générations insuffisant (installation / transmission)

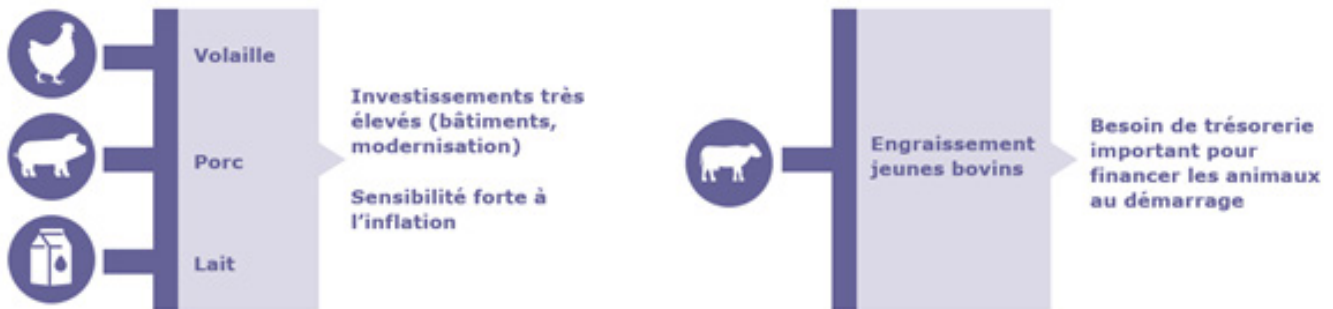
4. Améliorer l'acceptabilité et le dialogue avec la société : lever les freins quotidiens et judiciaires

- Opposition locale à certains projets d'élevage ou de transformation, avec une augmentation des contentieux
- Image dégradée des productions agricoles productives auprès du grand public

Freins et leviers spécifiques

1. Des modèles économiques sous tension

- Besoin de capital et/ou d'accès au financement

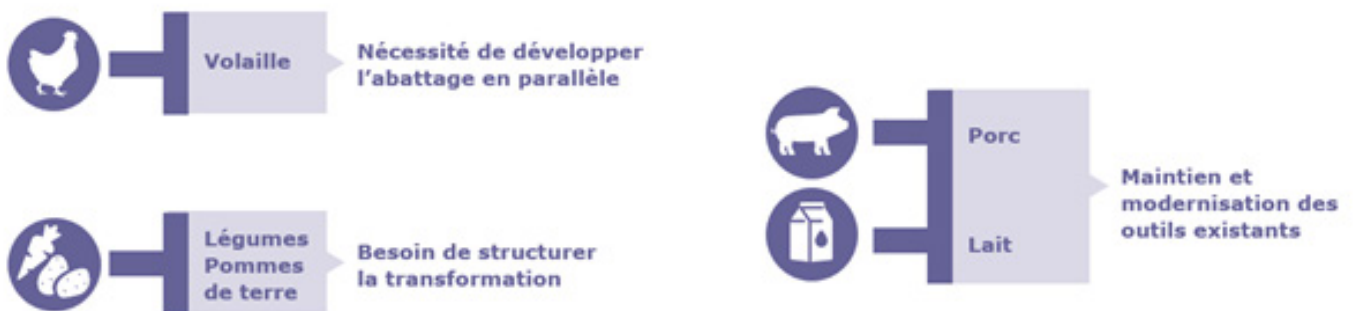


- Une compétitivité export à préserver



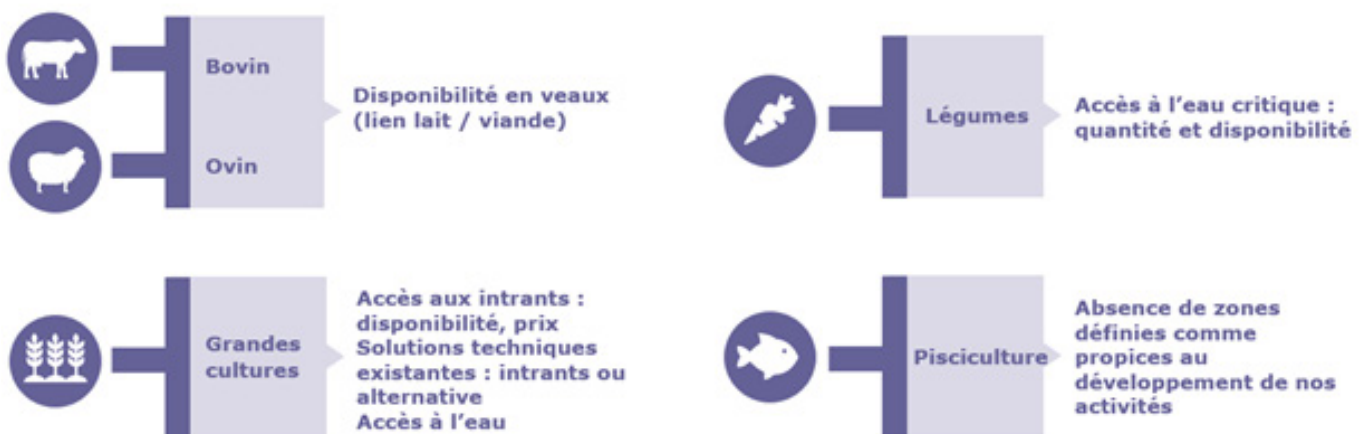
2. Une dépendance forte production / transformation

- Développement contraint par la capacité des OUTILS INDUSTRIELS aval



3. Des ressources à sécuriser

- Conditions de production déterminantes



- Résilience sanitaire des élevages



4. Des compétences spécifiques

- Capacités professionnelles de la main d'œuvre



5. Une chaîne de valeur à rééquilibrer

- Retour sur investissement / revenu - Rééquilibrer le partage de la valeur



Suite des travaux

- **Les projets agricoles d'avenir**

La loi d'urgence pour la protection et la souveraineté alimentaire, actuellement en discussion au Parlement, prévoit d'instituer un dispositif de reconnaissance des « projets d'avenir agricole » par un comité de pilotage régional coprésidé par l'État et la Région, qui sera également chargé de s'assurer de leur mise en œuvre dans les meilleurs délais. La labellisation de ces projets collectifs (associant au moins 2 maillons de la filière) a vocation à leur permettre de bénéficier d'une priorité dans l'accompagnement, notamment financier, par l'État et les collectivités territoriales. Ces projets pourront également faire l'objet d'engagements réciproques entre les participants au projet par voie contractuelle.

- **L'accompagnement financier par la Région et le FEADER**

Depuis le 4 mai, la Région a révisé le dispositif **Normandie Agriculture Investissement** pour se recentrer autour des filières stratégiques régionales en faveur de la souveraineté alimentaire et de l'adaptation au changement climatique :

- Filière avicole
- Filière bovin viande
- Filière porcine
- Filière ovin/caprin
- Filière légumière
- Arboriculture – fruits de consommation
- Création ou développement d'un atelier de transformation et/ou commercialisation en circuit court
- Agriculture biologique
- Diversification de la production

Pour ces filières, le taux d'aide est porté à 40% (au lieu de de 30%) et le plafond de dépenses est relevé à 200 K€ (au lieu de 85 K€).

Elle a également augmenté le taux d'aide à 40 % (au lieu de 30 %) pour les jeunes agriculteurs en filière laitière (et autres) et le plafond est relevé à 150 K€ (au lieu de 85 K€).

A travers son dispositif **Normandie Entreprises volet Agroalimentaire**, la Région Normandie, accompagne les projets d'investissements agroalimentaires à hauteur de 30 %, pour un plafond de dépenses de 4 M€.

La Région Normandie avec l'expertise du FEI et la mobilisation des fonds FEADER, a mis en place en 2025 un **fonds de garantie de prêt** à destination des entreprises agricoles et agroalimentaires. Il s'agit d'un outil complémentaire aux subventions, qui permet également d'agir sur une meilleure facilité à l'accès aux crédits bancaires. Trois banques sont partenaires (Agriculture, Crédit Mutuel-CIC, Bred-Banque Populaire).

- **L'accompagnement financier par l'État**

L'État continuera de mobiliser l'ensemble des financements disponibles, notamment dans le cadre de France 2030.

Le fonds de garantie Initiative nationale pour l'agriculture française (INAF) a été abondé de 2 milliards d'Euros et prolongé jusqu'en décembre 2028. Il permet de garantir certains prêts agricoles de manière ciblée afin de soutenir la souveraineté agricole, la transformation, l'installation et l'ancrage territorial. Il est mobilisable auprès des quatre réseaux bancaires partenaires (Arkéa, BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel Alliance Fédérale).

D'autres pistes sont à l'étude afin de construire des outils capables de maximiser l'effet levier des financements engagés.

- **L'accompagnement opérationnel des projets**

Parmi les principaux freins identifiés, figurent :

- La complexité et la durée des procédures administratives réglementaires
- L'acceptabilité sociétale des projets, source de recours et contentieux, notamment pour les bâtiments d'élevage
- Le montant important de certains projets et les difficultés de financement (bancaire et privé)

Des groupes de travail seront rapidement mis en place pour élaborer des propositions opérationnelles capables d'accélérer la mise en œuvre des projets, animés par les services de l'Etat, la Région Normandie et les Chambres d'agriculture de Normandie.

« Je veux saluer la pleine mobilisation des filières normandes pour relever l'objectif de souveraineté alimentaire, auquel notre région a une vocation naturelle à contribuer. Des projets concrets sont d'ores et déjà identifiés. Cette dynamique doit se poursuivre au-delà de la restitution d'aujourd'hui. Il nous faut en particulier mettre en place un dispositif de suivi et d'accompagnement pour que ces perspectives deviennent une réalité et qu'ils constituent de véritables projets de territoire, bien intégrés et durables. Les services de l'État y contribueront pleinement. »

Jean-Benoît ALBERTINI, Préfet de la région Normandie

« Pour répondre aux enjeux de la souveraineté alimentaire, la Normandie est « bénie des Dieux » grâce à son contexte climatique très favorable et à un très bon tissu industriel comparé au Sud de la France. Pour être au rendez-vous, les agriculteurs et industriels normands devront être conquérants. Il est pour cela nécessaire que les acteurs privés, les organismes bancaires et les acteurs publics, dont la Région, travaillent conjointement pour accompagner leurs investissements et cette prise de risque de l'amont : cette ambition ne devra pas occulter la nécessité d'avoir un revenu correct au final pour les producteurs et les agriculteurs normands. Pour défendre la souveraineté alimentaire et maintenir un tissu dense et diversifié d'exploitations agricoles, je maintiens qu'il sera également nécessaire de trouver des outils de financement innovants pour faciliter les transmissions d'exploitation et accompagner le renouvellement des générations »

Hervé MORIN, Président du Conseil régional de Normandie

« La Normandie agricole a exprimé, au printemps 2026, une conviction commune : notre région dispose des atouts pour participer à la reconquête de la souveraineté alimentaire, et les Chambres d'Agriculture de Normandie sont déterminées à en faire une réalité, filière par filière, territoire par territoire. »

Sébastien WINDSOR, Président des Chambres d'agriculture de Normandie

Pour en savoir plus

<https://agriculture.gouv.fr/conferences-de-la-souverainete-alimentaire>

<https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/souverainete-alimentaire-comprendre-les-enjeux>

<https://agriculture.gouv.fr/les-indicateurs-de-souverainete-alimentaire-et-agricole>

<https://www.franceagrimer.fr/chiffre-et-analyses-economiques/souverainete-alimentaire-un-eclairage-par-les-indicateurs-de-bilan>